

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 octobre 2022 à 18 H30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la désignation du correspondant Incendie et Secours :

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

**RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
C'EST UN ARRETE DU MAIRE ET PAS UNE DELIBERATION.**

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant aux Consorts FORT 77 Grand'Rue Villebois-Lavalette. Bien situé section AM N° 114 – 203 – 226 – 263 – 143 et 219 à Villebois-Lavalette surface au sol de 1434 m2. Ce bien est vendu pour 140 000 € à Monsieur et Madame Didier DENOS domicilié dans la Nièvre.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

TAUX DE PROMOTION AVANCEMENTS DE GRADES

Nous allons proposer au Centre de Gestion de la Charente un tableau d'avancement de grade dans le cadre d'une promotion pour l'ensemble des postes ouverts à la commune.

Cela permettra par la suite un avancement simplifié sur décision directe du Maire.

100 % d'avancement pour les adjoints administratifs

100 % pour les adjoints techniques

100 % pour les rédacteurs

Une délibération sera prise par le conseil après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Pour information le montant des primes annuelles versées aux agents de la commune :

Jean-Michel COUTAUD = 348 €

Mickaël GOBELET = 336 €

Barbara SIEUW = 89 €

Corinne ROUHAUD = 348 €

Marie-Pierre FORT = 435 €

CHARTRE BONNES PRATIQUES CHANTIERS FORESTIERS

Depuis quelques années, les forêts du Sud Charente connaissent un essor significatif des chantiers forestiers.

Cette activité économique génère occasionnellement des tensions locales. Les mairies sont bien souvent, en première ligne, que cela soit pour la voirie et/ou les plaintes de riverains. Face à ce constat, le Pays Sud Charente a organisé une médiation locale regroupant des Communes, l'ADA de Montmoreau, des entreprises de la filière bois ainsi que des associations locales et régionales. Cette médiation a débouché sur la rédaction conjointe d'une charte de bonnes pratiques lors des chantiers forestiers à l'échelle du Sud Charente

Toutes les parties sont maintenant invitées à la signer au travers d'une délibération pour les Communes.

Cette charte a notamment l'objectif de favoriser le dialogue entre les parties et de permettre la sortie des bois dans des conditions acceptables par tous : autrement dit, l'idée est de préserver la voirie locale tout en maintenant cette filière bois.

Quelle que soit la superficie boisée de la Commune, la mise en œuvre de cette charte a pour vocation de réduire les dégradations sur notre voirie mais aussi de mieux nous informer sur les principaux chantiers forestiers organisés sur notre territoire, notamment lorsque des habitants nous interrogent.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REMBOURSEMENT GAZ PAPOTE CAFE

Nous avons reçu une demande de remboursement de gaz de la part de l'Association « Papote Café » d'un montant de 370.93 € TTC.

En effet, suite aux travaux engagés par la commune une facture d'un montant de 370.93 € TTC a été réceptionnée par l'Association « Papote Café », alors que l'Association n'avait pas encore commencé son activité.

Nous devons donc leur rembourser la somme de 370.93 € TTC

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

TRAVAUX 1 PLACE DES HALLES (ARCHITECTE...)

Suite au changement du cabinet d'architecte qui travaillait avec Logélia, nous avons reçu une proposition du nouvel architecte de Logélia, Cabinet HALLER Architecture. La Pré-étude et l'estimation des travaux du 1 Place des Halles avec présentation du projet est de 4 692.00 € TTC a partagé en deux avec Logélia soit 2 346.00 € TTC chacun.

Le bon pour accord à ce devis est parti de façon à essayer de faire avancer ce dossier.

TARIF FOOD TRUCK

En 2015, nous avons décidé de fixer une redevance pour occupation du domaine public à 20 € mensuel pour les demandes de commerçants ambulants.

Proposition est faite pour garder le même tarif ou le passer à 30 € en raison de la mise à disposition de la borne électrique.

Vote pour passer le tarif à 30 € : Pour 11 Contre Abstention 4
Le tarif de plaçage passera donc à 30 € à compter du 1^{er} novembre 2022.

ECLAIRAGE PUBLIC HORAIRES

Suite aux différentes directives pour la réduction de la consommation d'énergie, nous avons demandé au SDEG (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz) de nous faire un estimatif des consommations sur l'éclairage public si nous réduisons la durée d'éclairage.

Pour une coupure de 22 H 30 à 6 H nous pourrions faire une économie d'environ 24 %.

Pour une coupure de 22 H à 6 H environ 34 %.

Actuellement nous consommons 44 405.46 KW/H pour la 1^{ère} proposition cela passe à 33 597.28 KW/H et pour la 2^o 29 140.75 KW/H.

Proposition de coupure de 22 H à 6 H 30.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REPAS COMMUNAL/CHEQUES

L'année dernière en raison du COVID nous avons distribué à chaque personne de + de 65 ans un chèque de 20 € à utiliser dans les commerces locaux.

Cette solution a été très appréciée.

Opération à renouveler ou nous revenons à un repas offert par la municipalité aux personnes de + de 65 ans et leur conjoint(e).

Vote :

Pour organiser un repas 7 voix POUR

Pour envoyer un chèque de 20 € comme l'année dernière à chaque personne de + de 65 ans 8 voix POUR.

Un chèque de 20 € sera donc envoyé comme l'année dernière à chaque personnes de + de 65 ans.

Monsieur Dussidour s'absente.

BOURSE PERMIS DE CONDUIRE

Je vous rappelle notre décision d'aider les jeunes financièrement, à passer leur code et leur permis de conduire soit 100 € pour le BSR et 500 € pour le permis de conduire.

Nous avons actuellement 1 BSR Tom CHAIGNEAU et 3 permis de conduire Lola CANDAU, Camille GREGOIRE, Fanny BARCELO.

Nous devons valider cette aide par délibération nominative à l'auto Ecole ROY de Villebois-Lavalette. Proposition est faite d'inviter l'ensemble des jeunes à la mairie.....

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Vœux du Maire le 13 janvier 2023.
- Carrefour de Gurat présentation du projet de sécurisation. Les travaux de peinture sont réalisés, il reste les bandes rugueuses.
- Agence postale communale (travaux, agent.....)
- Les travaux de l'Eglise vont débuter lundi 17 octobre prochain, l'édifice sera fermé pendant la durée des travaux.

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 14 Novembre 2022 à 18 H 30